

Après avoir excusé M POGIOLI, Madame LARRIVIERE a ouvert la séance :

Après lecture d'une déclaration liminaire, les O.S. présentes ont demandé à ce que soit mis au prochain ordre du jour du CHSCT, l'élection du secrétaire des représentants des personnels, ce à quoi s'est engagée la direction.

Dès le début de la séance, le débat s'est porté sur la situation critique de certains postes, notamment THIVIERS, pour lequel les deux organisations syndicales présentent sur les trois demandent la mutation du chef de poste.

Vos représentants F.O.-DGFIP24 se sont abstenus de toute intervention quant à cette demande.

La direction, s'est refusé à prendre en compte celle-ci : Pour cette dernière : Muter ce chef de service reviendrait à une sanction ; vos représentants F.O.-DGFIP24 sont cette fois intervenus pour faire remarquer à la direction que les agents avaient quant à eux été mutés et que par conséquent nous étions amenés à penser que les victimes, elles, avaient été sanctionnées, ce que nous dénonçons.

Madame la présidente a clos le sujet en disant qu'elle prenait l'affaire en cours.

Affaire à suivre



Le problème de THIVIERS a donc dévié sur celui de Périgueux hospitalière, avec l'annonce de la direction de la venue de la cellule de médiation pour laquelle tous les collègues du poste sont favorables.



Néanmoins, vos représentants F.O.-DGFIP24 ont fait remarquer que cela revenait probablement à mettre un pansement sur une jambe de bois, et, que plutôt que de mettre des rustines, il serait préférable de s'attaquer à la source des problèmes.

En effet, le poste de PERIGUEUX HOPITAL a absorbé la gestion de l'hôpital de SARLAT soit 2,5 emplois avec seulement le transfert de un, suivi d'un départ en retraite non

remplacé, ajoutez à cela un contrôle de la CRC, des arrêts maladie et vous avez un cocktail détonnant !!



Remercions madame la présidente, d'avoir reconnu cette surcharge de travail puisque dans le même temps, le directeur du centre hospitalier a demandé la certification des comptes.

A cette occasion, F.O.-DGFIP24 en fin d'année 2016 a demandé au directeur quand il cesserait d'être le bras massacreur de la direction générale, il semble d'après sa déclaration lors de ses vœux, qu'il va nous falloir attendre 30 mois environ.

Le **DUERP PAP** est présenté par l'assistante de prévention :

Lors de cette intervention, l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail a expliqué brièvement les problèmes d'amiante rencontrés dans les documents

Conditions de travail :

Le marché pour l'achat des bras d'écrans n'est pas repris par l'UGAP et qu'un courrier leur a été adressé à cet effet

Les représentants du personnel, font observer que de plus en plus les agents font de la e-formation, sur des postes non dédiés et que cela se révèle gênant pour les collègues qui travaillent à côté comme pour l'agent en formation. Sur la proposition de vos représentants F.O.-DGFIP24 la direction se propose d'expérimenter la mise



en place de casques.

F.O.-DGFIP24 fait part de ses inquiétudes, concernant le nombre croissant d'incivilités, et présente une affiche éditée par la CAF, afin de sensibiliser les usagers.

La présidente, nous a répondu pourquoi pas

La lecture du DUERP a appelé nombre d'observations de la part de tous vos représentants syndicaux concernant le poste de Thiviers sur le fait que le mot « **réglé** » comme la direction nous a certifié que « **réglé** » ne voulait pas dire affaire classée, seul **F.O.-DGFIP24** a voté pour ? les autres O.S. votant contre.

La direction, nous fait part de son intervention dans les postes touchés par des restructurations concernant la « garantie de maintien dans l'emploi lors de restructurations »

F.O.-DGFIP24 demande qu'une présentation de cette garantie soit faite aux O.S. lors d'un prochain CHSCT, requête acceptée par la direction

Télétravail

La direction souhaite nous informer sur le télétravail, et précise que certains départements l'expérimentent, et que cette expérimentation se finira en septembre 2017.

F.O.-DGFIP24, conformément à ce que décrit FO DGFIP en national, et à la majorité des collègues ne s'y oppose pas, mais pas à n'importe quel prix :



Dédommagement des agents ; travail à domicile ou sur postes dédiés (ce qui aurait beaucoup moins d'attrait) ?

Qui serait concerné ?

Quid de la sécurité de l'information à une époque où claviers et souris sans fils sont toujours prohibés ?

La direction sur la fin d'une séance tardive, présente les projets de financement à venir, les OS à l'unanimité ont voté pour à la condition que soit retirée la ligne concernant l'achat de téléphones, les représentants des personnels, faisant remarquer qu'il s'agit d'un outil nécessaire à l'accomplissement de leurs missions et ne concernant en rien Hygiène la Sécurité et les Conditions de Travail. Cette ligne a donc été retirée.

Enfin l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, M.ESPINAT après avoir remercié Catherine BASTARDIE et Monique BOURGEOIS pour leurs grandes compétences, nous a fait part de son départ pour d'autres horizon.

Vos représentants **F.O.-DGFIP24** en CHSCT

Annabelle MONZIE (Titulaire)

Gaëtan LEJEUNE (Suppléant)